

# Informations "Jeune Compétiteur"

## Pour chaque compétitions, le jeune badiste doit penser à :

- avoir une **tenue réglementaire** (T-shirt/polo neutre, pas de bermuda ni short de ville. Cf. art. 1.3)
- une boîte de **volants plumes**,
- **2 raquettes** (dont une raquette supplémentaire au cas où),
- **se désaltérer** pendant les matchs (bouteille d'eau/gourde à amener sur le terrain) et entre les matchs,
- **s'alimenter** : repas de midi emporté ou argent pour la buvette,
- **se doucher** (au gymnase) après le dernier match de la journée (prévoir une tenue de rechange propre),
- la **feuille d'autorisation parentale** de participation à la compétition, remplie et signée, à remettre à l'adulte responsable (si ce n'est pas le responsable légal qui est présent pendant la compétition).

## Tenue réglementaire (extraits) :

### Règlement Général des Compétitions (art. 2.20 : publicité) :

Les inscriptions, publicitaire ou autres, sur les vêtements doivent se conformer au règlement fédéral édicté à ce sujet.

### Tenue vestimentaire et publicité (art. 1.3 : tenues) :

Les maillots de bain, d'athlétisme, de basket, de rugby, les cuissards de cycliste, les collants de danse, les vêtements de sports nautiques sont interdits ;

Les bermudas et caleçons ne sont pas considérés comme étant des tenues de sport et sont donc interdits.

Des vêtements de forme excentrique ou des vêtements portant des motifs qui, par leur dimensions, leurs couleurs ou le sujet représenté, peuvent être une distraction ou une gêne, que ce soit pour l'adversaire, les spectateurs ou autres, peuvent être appréciés par le Juge-Arbitre comme n'étant pas corrects.

Le port d'un pantalon de survêtement **pendant le match** ne pourra être autorisé par le Juge-Arbitre que dans des cas particuliers, à la demande motivée du joueur ou lorsque les conditions de température dans la salle le rendent nécessaire.

### Tenue vestimentaire et publicité (art. 1.4 : couleurs et dessins) :

[Seuls] les dessins abstraits sont admis [mais sans publicité].

Une tolérance est faite pour les dessins représentant volant, raquette, joueur de badminton, terrain de badminton, filet s'ils sont exempts de publicité, de référence commerciale ou de contenu promotionnel.

## Cartons :

### Code de conduite des joueurs (art. 4 : dispositions spécifiques) :

Respecter les règles de bonne conduite avant, pendant, et après le match, comme par exemple remercier les officiels techniques, serrer la main des adversaires, etc. Les joueurs doivent remercier leurs adversaires et l'arbitre avant de quitter l'aire de jeu.

Toujours faire le maximum de ses efforts pour gagner un match.

Les joueurs ont des obligations vis-à-vis des cérémonies de remise des prix et doivent suivre les dispositions mentionnées dans les règlements sur l'engagement des joueurs.

...

## **Participation financière aux déplacements :**

Les frais d'inscription à toutes les compétitions sont pris en charge par le club.

Les frais de repas sont à la charge des familles.

Pour les compétitions jeunes qui se déroulent sur 2 jours (samedi ET dimanche) hors 05 :

Le club invite les familles à favoriser le covoiturage ;

Les frais de déplacement (péage, carburant, hébergement), avancés par l'adulte accompagnant et à rembourser à celui-ci par les familles des jeunes pris en charge, sont partagés ;

Le BCG aide financièrement au déplacement des jeunes gapençais ;

Ne sont pas concernés par l'aide du BCG les compétitions sur un seul jour (TDJ, CDJ) et toutes les compétitions qui se déroulent dans les Hautes-Alpes.

L'aide du BCG est versée à l'adulte qui a accompagné les jeunes concernés s'il fournit la feuille de frais avec les feuilles d'autorisation parentale pour chaque jeune pris en charge ;

Cette aide n'a que pour objectif d'inciter les familles à permettre à leurs enfants de faire des compétitions plus importantes (tournois jeunes, TRJ,...). Elle est à hauteur de :

- 25€ pour une participation sur deux jours de compétition avec hébergement ou
- 10€ pour une participation sur un seul jour de compétition ;